

02 déc 2016 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 2 décembre 2016

Subsides à la SNCB pour financer les mesures de lutte contre le terrorisme et le radicalisme

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à créer les bases légales pour le versement de subsides à la SNCB destinés à financer les mesures en matière de lutte contre le terrorisme et le radicalisme.

Après les attentats perpétrés à Paris le 13 novembre 2015, le gouvernement a estimé opportun d'inscrire une nouvelle provision interdépartementale pour financer le renforcement des mesures prises ainsi que des initiatives nouvelles en matière de lutte contre le terrorisme et le radicalisme, pour l'année budgétaire 2016.

Le projet d'arrêté royal crée les bases légales nécessaires au versement, à charge de cette provision, de subsides pour compenser le coût de ces nouvelles mesures. Ces mesures, ainsi que leur financement spécifique, seront pris en compte dans le plan d'investissements et le plan d'entreprise de la SNCB, pour assurer une action cohérente. Les crédits seront inscrits à charge de deux nouvelles allocations de base du programme budgétaire Transport ferroviaire.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la Société nationale des chemins de fer belges

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be